

Vision modes actifs en Wallonie

Boris Nasdrovisky



QU'EST-CE QUI VOUS MOTIVE LE PLUS À PÉDALER ?



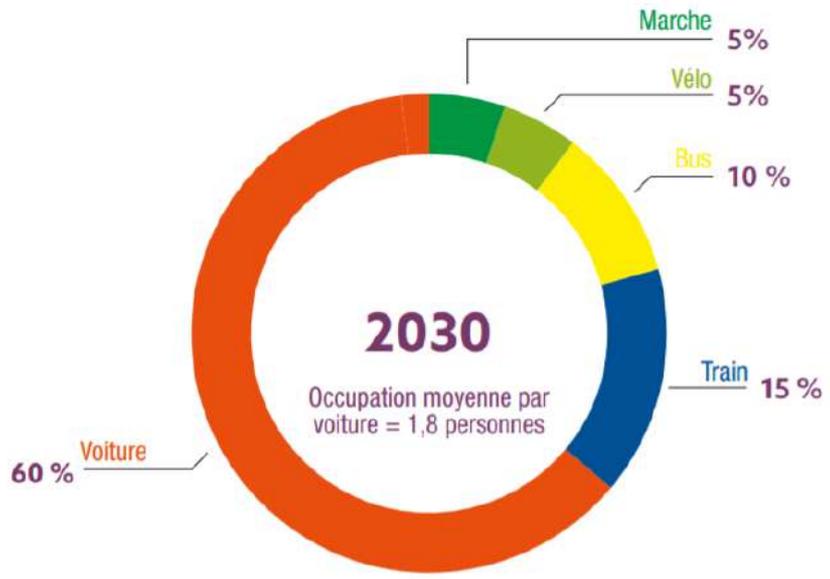
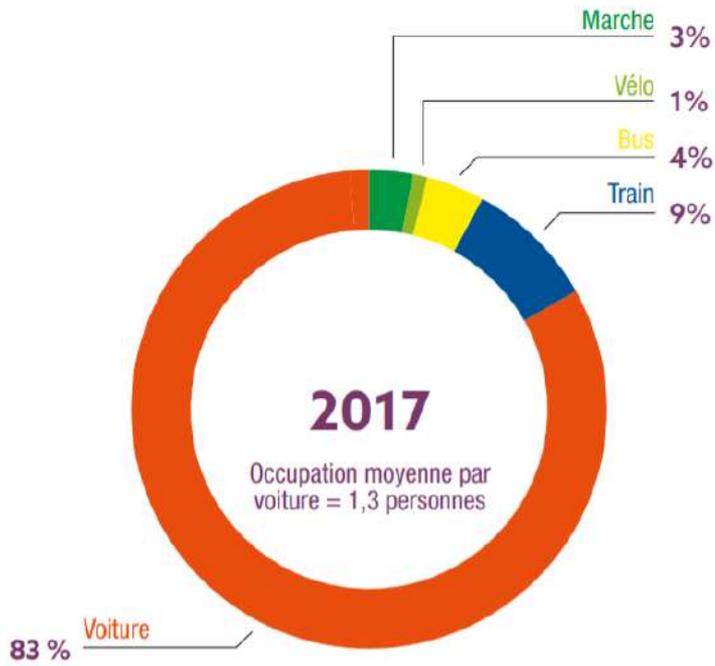
https://www.eltis.org/discover/news/new-study-reveals-social-benefits-cycling-and-walking-eu?fbclid=IwAR1V2_DoPtmt_Qa5TPqUI59yapXTRFb1B9aBzuVcWxE-WgVjeHf4xti2Anw

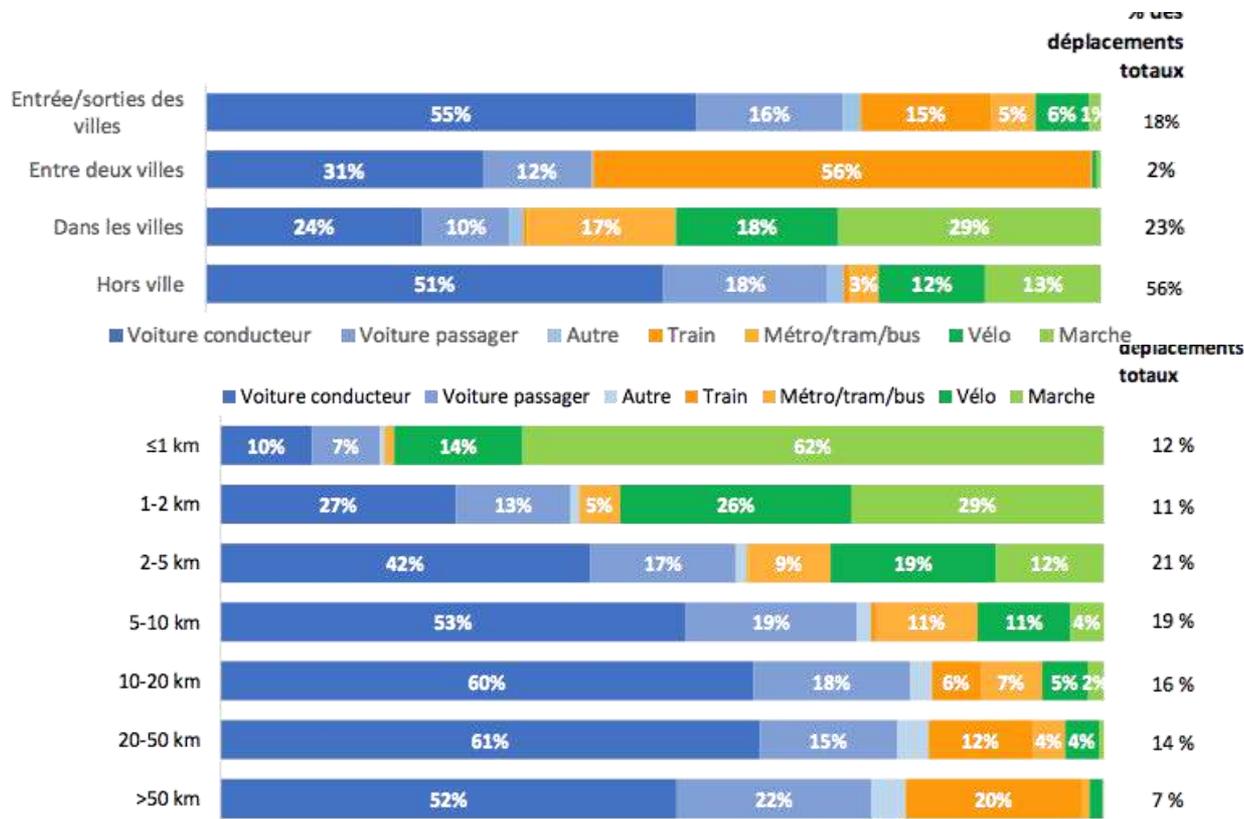
VISION FAST

Objectif : 2030



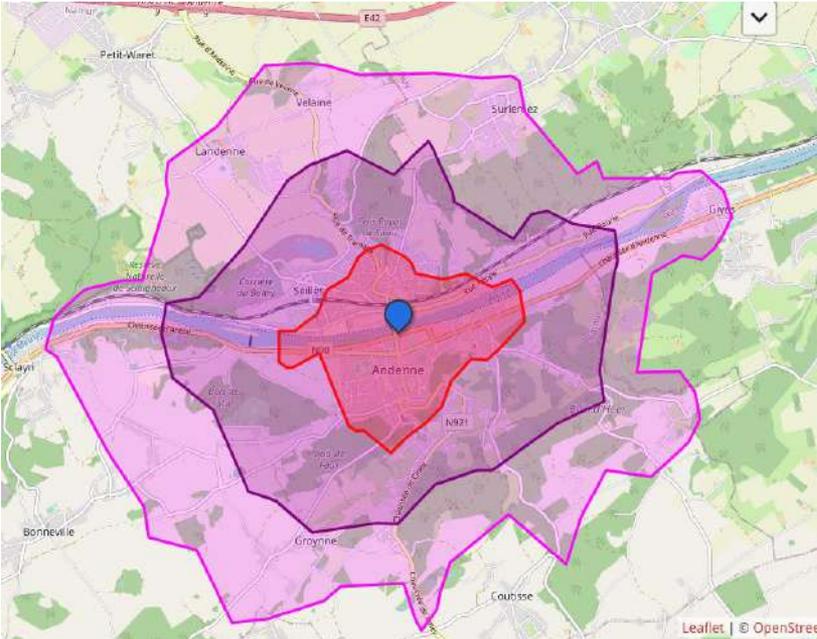
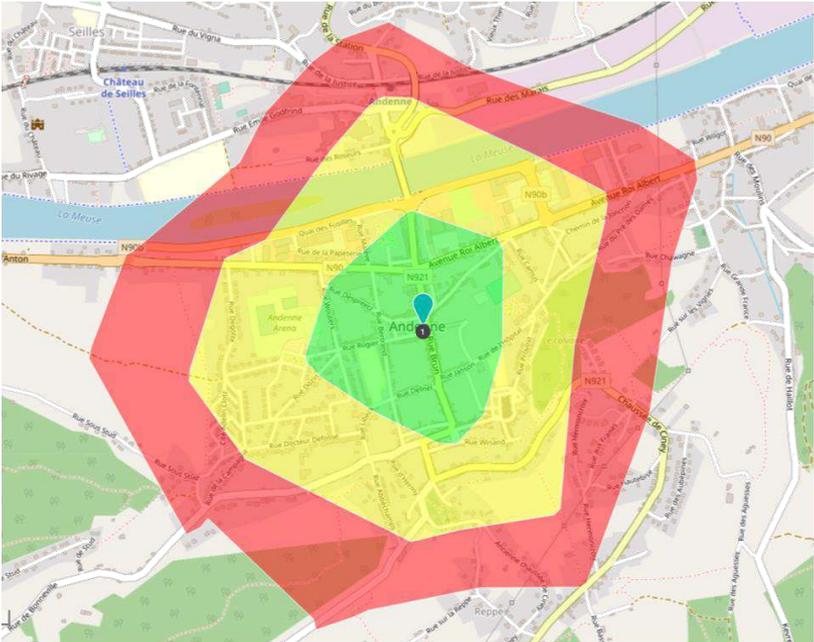
Garantir à tous, et en particulier aux habitants des zones rurales, une accessibilité aux biens et services tout en réduisant drastiquement et simultanément le nombre d'accidents de la route et le nombre de km d'embouteillages et de 40% les émissions de gaz à effet de serre issues du secteur du transport.





Graphique 25 - Parts modales, en fonction de la distance des trajets (en nombre de déplacements) (Base : 25.168 déplacements)

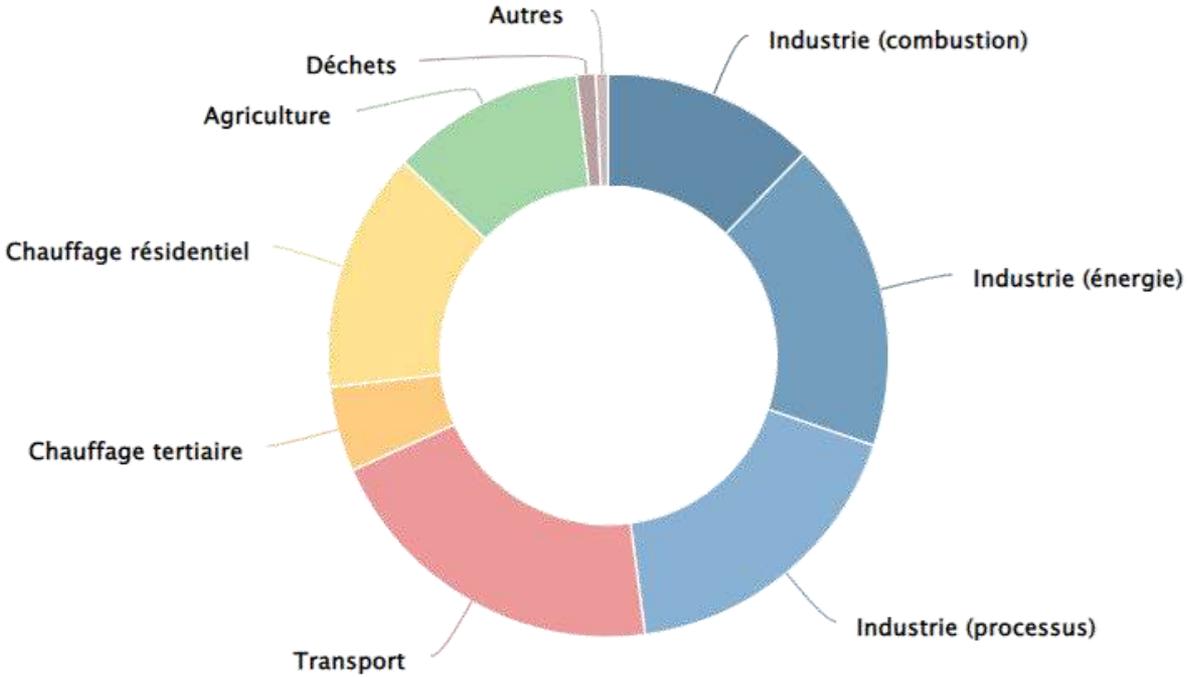
Source : https://mobilit.belgium.be/site/default/files/partie_mobilite_novembre_2019_final.pdf



Source : <https://maps.openrouteservice.org/>

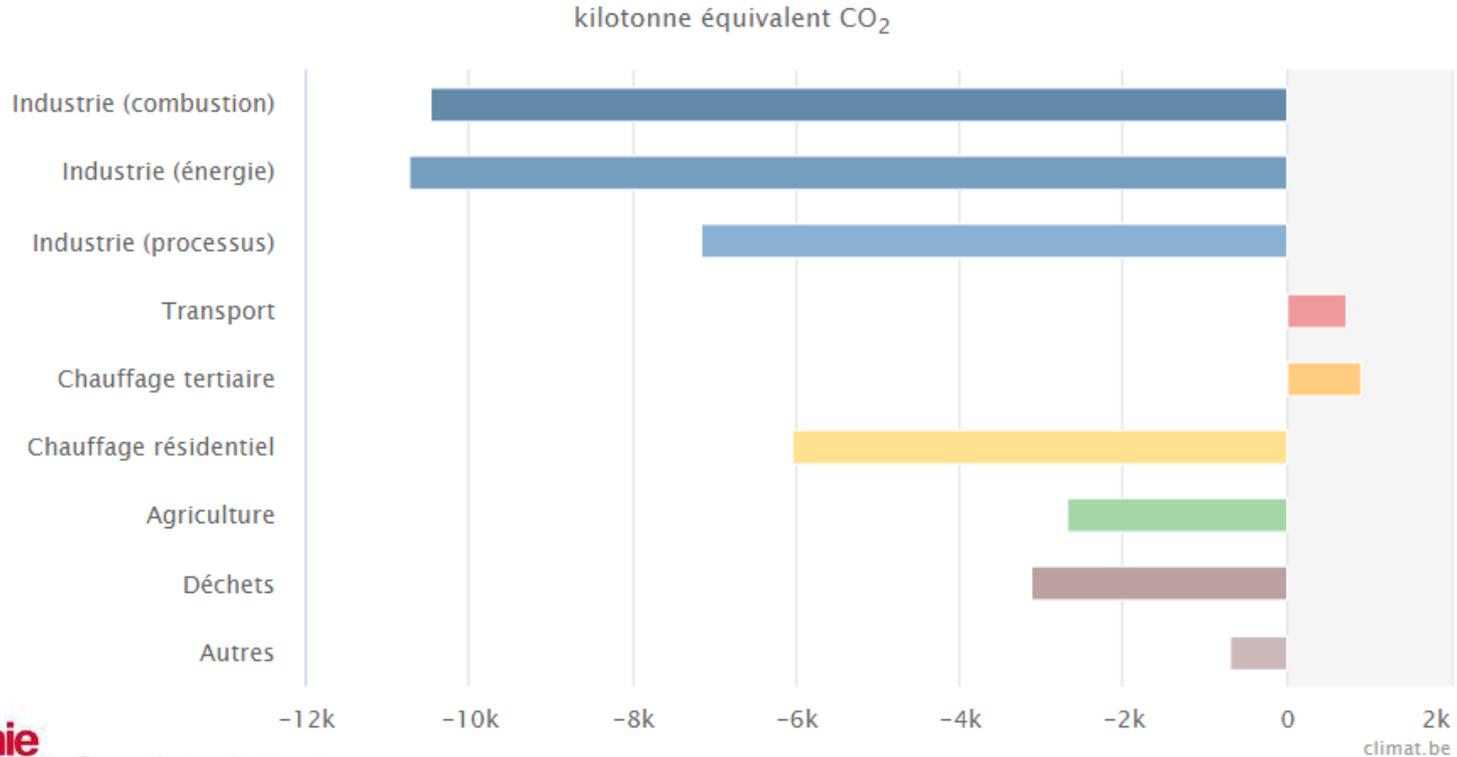
Dans le cadre d'une politique climatique

Part des différents secteurs dans les émissions totales en 2020 (%) ≡

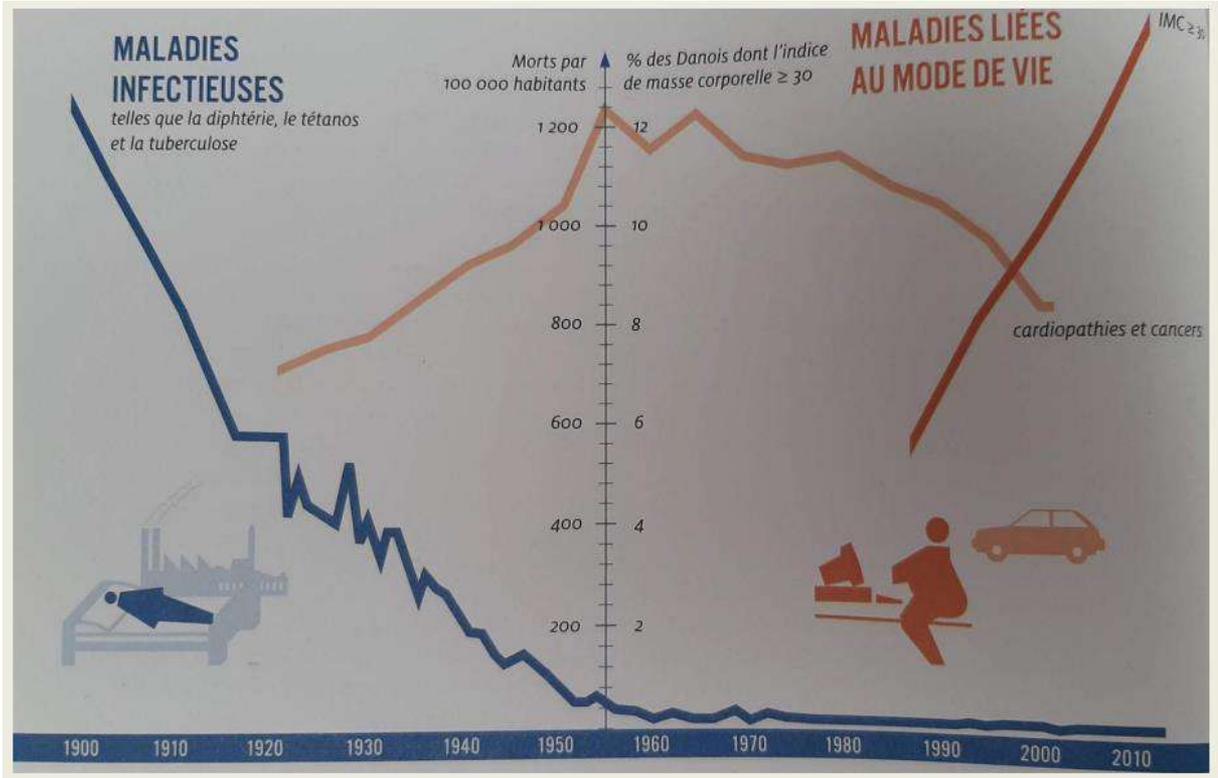


Dans le cadre d'une politique climatique

Évolution des différents secteurs (1990-2020)



Dans le cadre d'une politique de santé



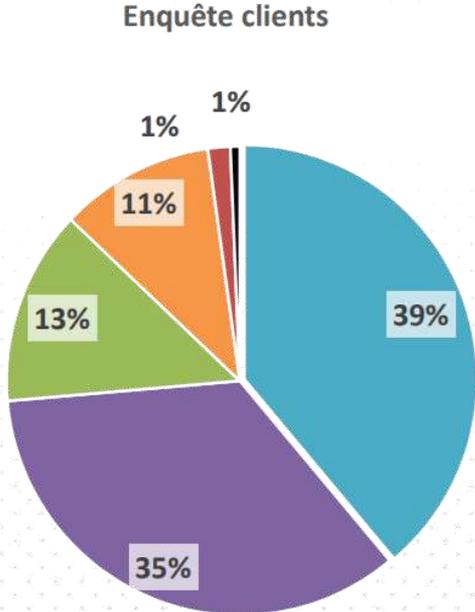
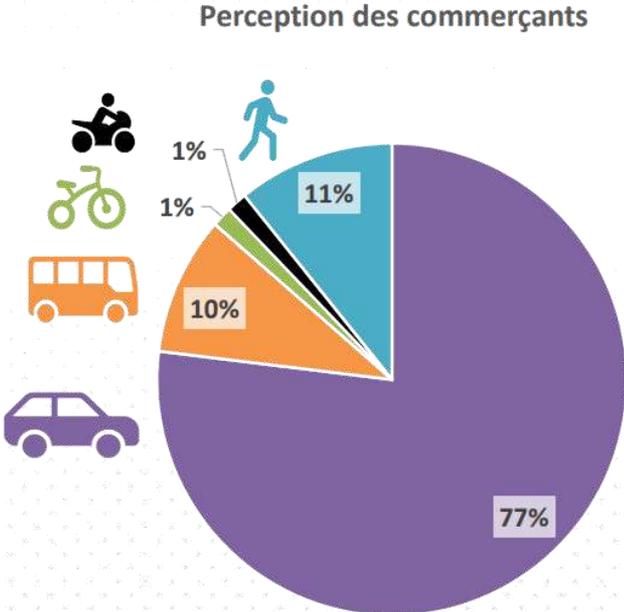
Source :



(en 2019, l'augmentation était de +24 % par rapport à 1990 !)

Dans le cadre d'une politique économique

« Selon vous, quel mode de déplacement utilisent habituellement vos clients pour se rendre au centre-ville de Nancy ? »



Source : [Microsoft PowerPoint - 20211025- Presentation evaluation du chemin piéton COMMER CANTS-VF.pptx \(nancy.fr\)](#)

1. DPR : principe STOP. Développer la Mobilité Active et le développement d'une infrastructure adaptée
2. Plan FAST 2030 - SRM
3. Décret du 4 avril 2019 visant à généraliser les aménagements cyclables de qualité en Wallonie et à renforcer la sécurité des cyclistes
4. Circulaire du 7 mars 2019 visant à prendre en compte les modes actifs lors de tout projet d'espace public et de réfection des voiries
5. Directive européenne 2019/1936 concernant la gestion de la sécurité des infrastructures routières
6. Plan Air, Climat, Energie via un encouragement des transferts modaux, dont le vélo
7. Accord de Paris
8. Le Plan Mobilité et Infrastructures 2019-2024 et le Plan Mobilité et Infrastructures 2020-2026
9. Plan Genre
10. Plan Prévention et Promotion de la Santé en Wallonie
11. Plan de Relance de la Wallonie – 2021
12. Décret du 24/11/22 relatif à la politique cyclable et modifiant le décret du 1er avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales et le décret du 4 avril 2019 visant à généraliser les aménagements cyclables de qualité en Wallonie et à renforcer la sécurité des cyclistes

Plan Air Climat

Axe 1. Rationaliser les besoins en mobilité (avoid)

3.7.3. Optimiser les espaces urbains et de loisirs pour une mobilité bas carbone → Centralité, infrastructures intermodalité, multimodalité

Axe 2. Favoriser les transferts modaux (shift)

3.7.4. Favoriser les modes actifs → infrastructures, sensibilisation, accompagnement. Plans piétons et vélo

3.7.5. Améliorer et étendre les transports en commun → Mobipôle

3.7.6. Modifier les règles de stationnement → vélo, voiture

Axe 3. Améliorer la performance des véhicules (improve)

3.7.11. Introduire une gestion dynamique de la vitesse → zones apaisées, réductions des vitesses

Axe 8. Mobilité

La mesure 499 relative au Plan Piéton fait partie intégrante du volet Qualité de l'air du PACE 2030. Les mesures 504, 506 à 508 relatives au Plan Wallonie Cyclable font partie intégrante du volet Qualité de l'air du PACE 2030

4 volets

1. Assurer la Gouvernance
2. Réseau et infrastructure
3. Offrir des services
4. Communiquer et sensibiliser

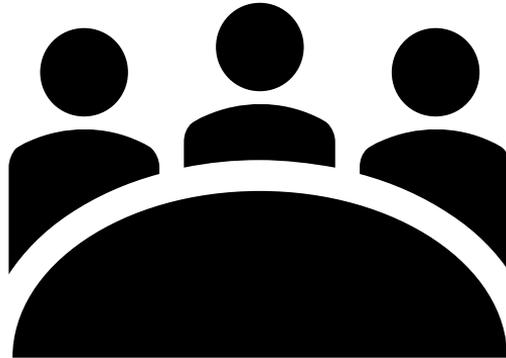


1. Assurer la Gouvernance :

- Assurer la mise en place de la stratégie piétonne/cyclable.
- Mettre en place un plan de formation
- Assurer un suivi et une évolution de la réglementation, planification de la politique piétonne/cyclable
- Assurer le monitoring de la politique piétonne/cyclable
- Assurer une mise en réseau des acteurs piétonne/cyclable

1. Assurer la Gouvernance :

- Assurer la mise en place de la stratégie piétonne/cyclable.



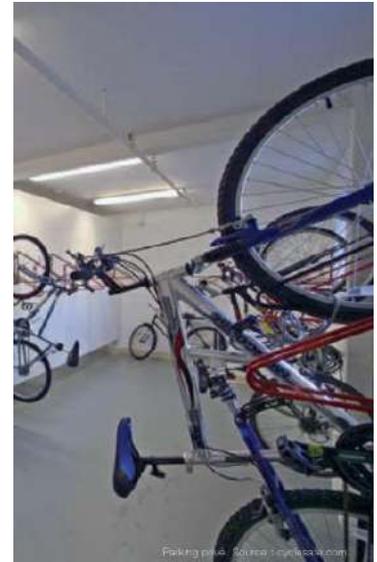
1. Assurer la Gouvernance :

- Mettre en place un plan de formation



1. Assurer la Gouvernance :

- Assurer un suivi et une évolution de la réglementation, planification de la politique piétonne/cyclable



1. Assurer la Gouvernance :

- Assurer un suivi et une évolution de la réglementation, planification de la politique piétonne/cyclable



1. Assurer la Gouvernance:

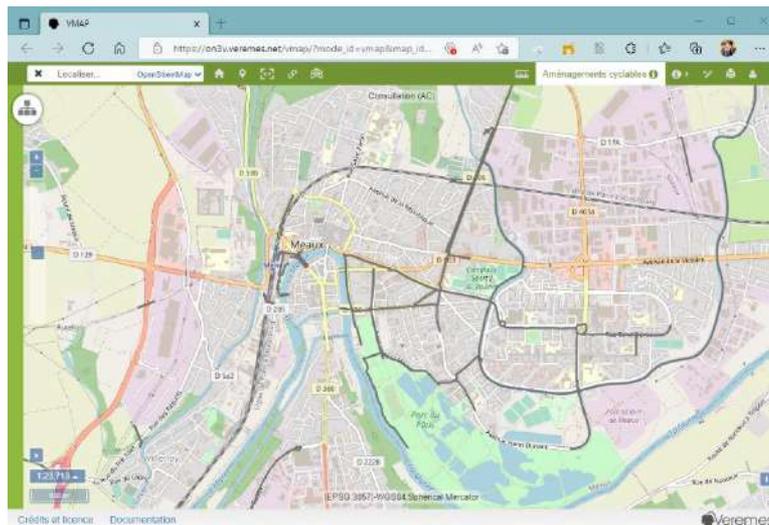
- Assurer un suivi et une évolution de la réglementation, planification de la politique piétonne/cyclable



- **Donner un cadre légal** au mécanisme de financement des communes relatif aux infrastructures de mobilité durable (droit de tirage PIMACI : marche, vélo et intermodalité)
- **Objectif** = sortir d'une approche par « appels à projet » en rendant possible un droit de tirage mobilité durable dans toutes les communes qui le souhaitent.
- Le mécanisme (dont la clé de répartition) est **basé sur le processus du PIC (Plan d'Investissement Communal)**. Les temporalités similaires avec le PIC permettent des synergies.
- Application du **principe STOP** pour les projets subsidiés

1. Assurer la Gouvernance :

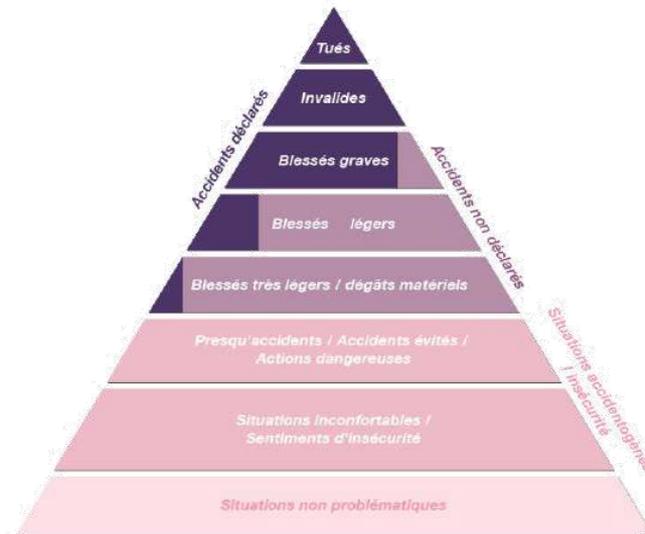
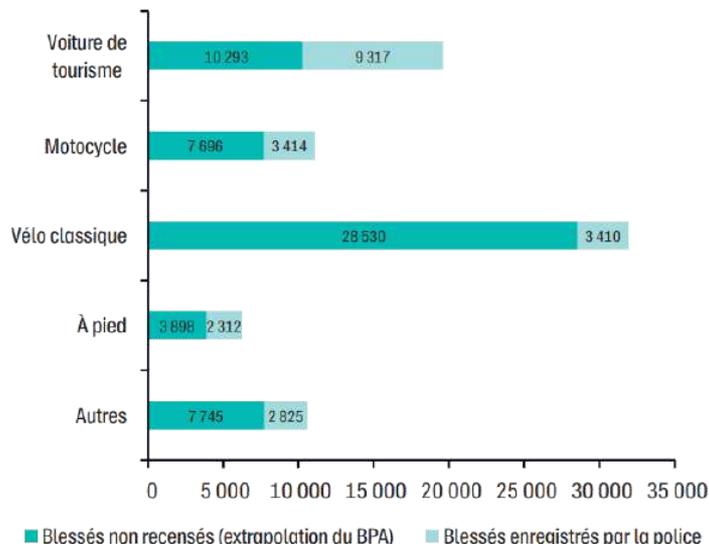
- Assurer le monitoring de la politique piétonne/cyclable



1. Assurer la Gouvernance :

– Assurer le monitoring de la politique piétonne/cyclable

Blessés de la route respectivement recensés (OFROU) et non recensés (extrapolation du BPA) selon le moyen de locomotion, 2019



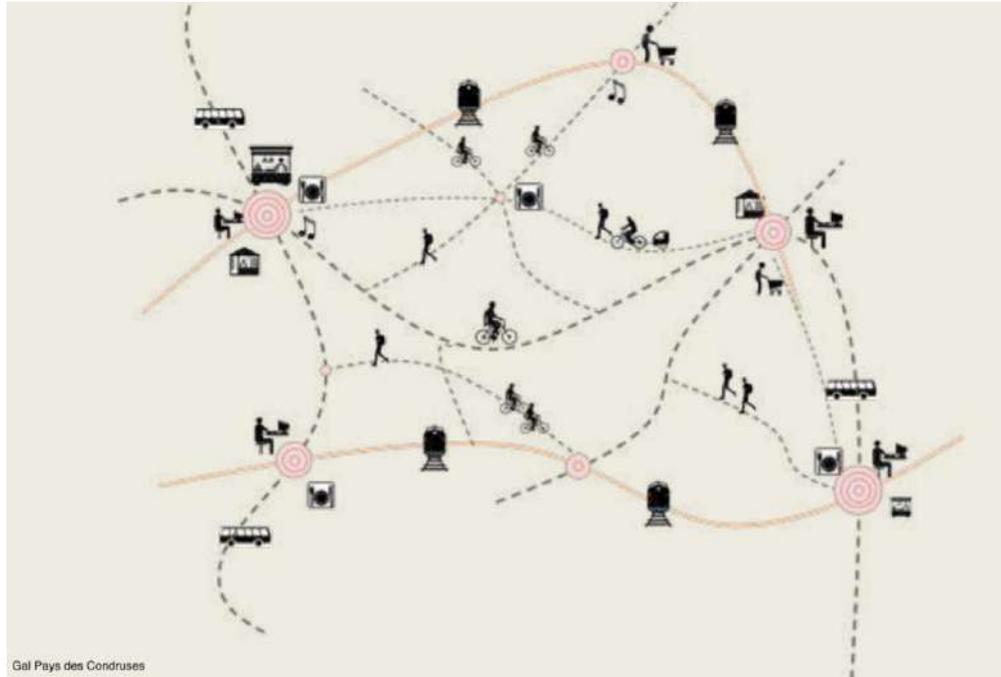
Source : Pyramide de la sécurité cyclable. Repris du modèle de Hydén (1987)

2. Rouler et stationner en sécurité :

- Définir des réseaux piétons et cyclables wallons utilitaires et récréatifs
- Améliorer le niveau de qualité des infrastructures / faire le bon choix du bon aménagement.
- Mettre en place les outils d'investissement pour mettre en place les réseaux.
- Offrir un stationnement vélo répondant aux différents besoins.

2. Rouler et stationner en sécurité :

- Définir des réseaux piétons/cyclables wallons utilitaires et récréatifs



Typologie de réseau cyclable structurant

Le **réseau cyclable structurant wallon** est un réseau fonctionnel, composé :

- de **cyclostrades**
- de **liaisons cyclables fonctionnelles supra-locales**

Critères important suivants :

1° la cohérence de réseau ; 2° la rapidité ; 3° le caractère direct de la liaison entre deux pôles ; 4° la sécurité ; 5° le confort ; 6° les pentes ; 7° les agréments.

Complété par : **liaisons cyclables de desserte locale**.



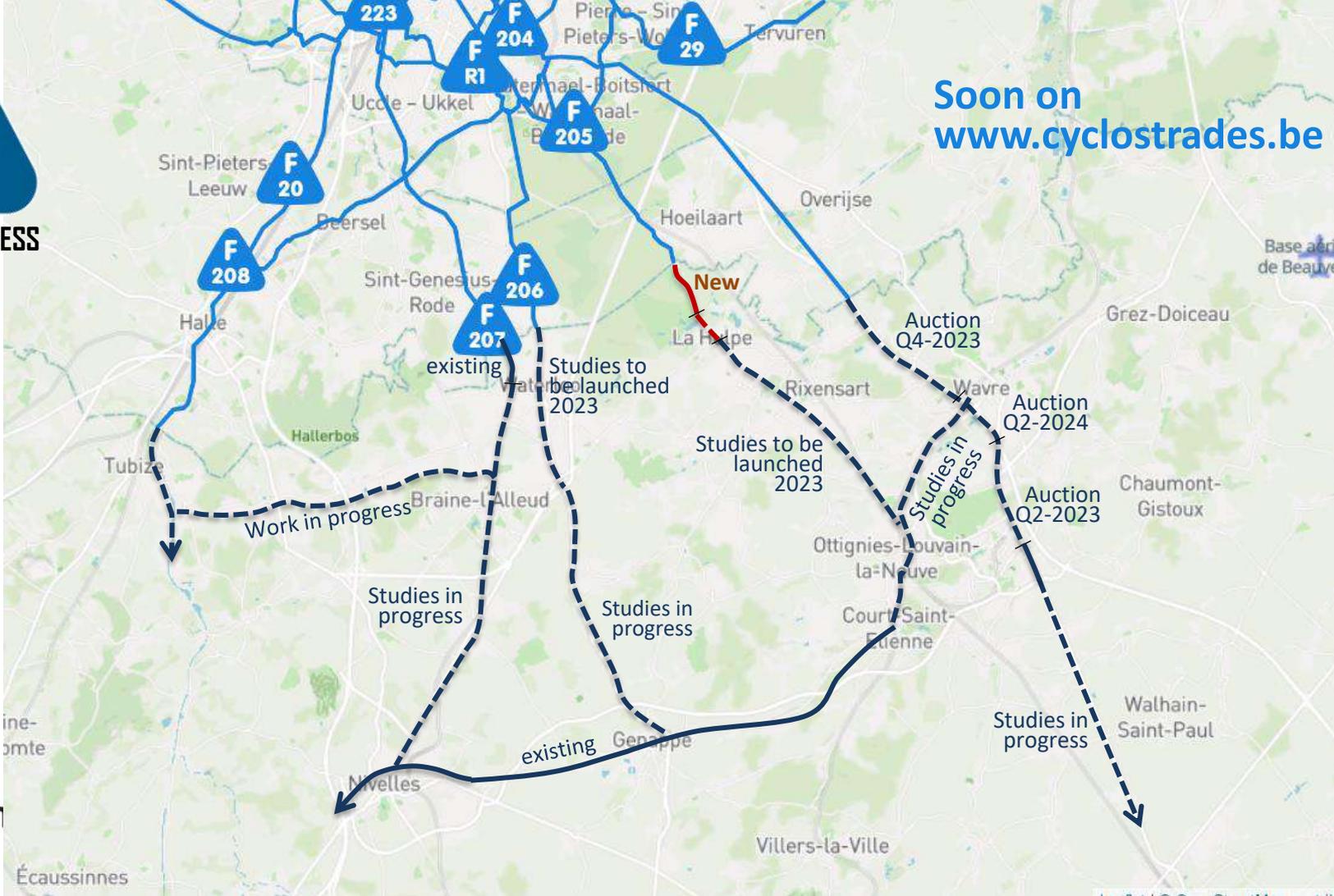
Les **cyclostrades** = épine dorsale du réseau cyclable fonctionnel supra-local et relie des zones à haut potentiel de déplacement, en offrant une alternative attractive aux déplacements en voiture.

12/09/2023
27





WORK IN PROGRESS



Soon on
www.cyclostrades.be

Les **liaisons cyclables fonctionnelles supra-locale** constituent un **réseau cyclable maillé** d'itinéraires reliant des polarités urbaines ou rurales, d'équipements, de commerces, de services ou d'intermodalité.



Complété localement par des **liaisons cyclables de desserte locale** → **desserte cyclable fine du territoire**. Relient des polarités de niveau local à des polarités de niveau supérieur

2. Rouler et stationner en sécurité :

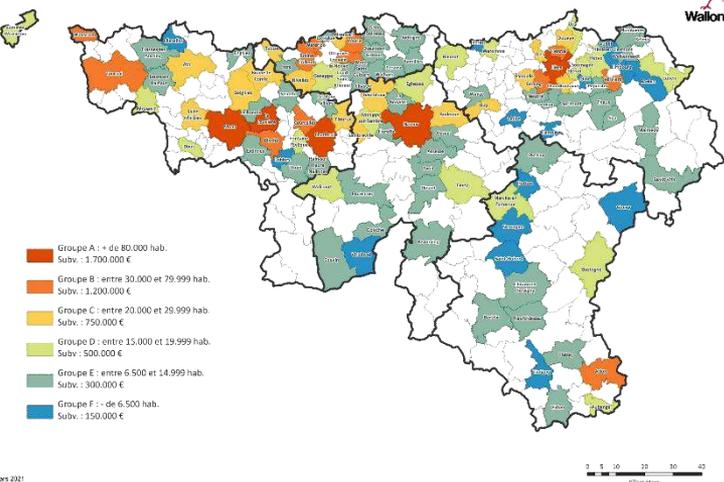
- Améliorer le niveau de qualité des infrastructures / faire le bon choix du bon aménagement.



2. Rouler et stationner en sécurité :

- Mettre en place les outils d'investissement pour mettre en place les réseaux.

Catégories de communes sélectionnées dans le cadre de l'appel à projets Communes pilotes Wallonie Cyclable



PIMACI 2022-2024
Plan d'investissement Mobilité Active Communale et Intercommunale.
Accompagnement des communes dans leurs politiques pédestre, cyclable et intermodales.

Un projet de Gouvernement wallon s'inscrit plus largement encore à l'avenir au sein de la Région wallonne et de la Région flamande, les communes wallonnes de l'âge d'or de la mobilité active s'engagent pleinement à la disposition de l'Etat fédéral.

Ce projet de budget vise à réaliser des aménagements cyclables, pédestres ainsi que des aménagements favorisant l'intermodalité à travers des exemples.

Une première enveloppe de 52 millions d'euros a été engagée en 2021 par le Gouvernement wallon. Le Gouvernement cherche un nouveau partenaire privé pour continuer à développer ces aménagements grâce à la Région pour la programmation 2022-2024.

Information en ligne

Le SPW est à votre disposition à distance pour donner aux communes l'occasion de faire le point sur des thèmes tels que les recrutements dans le cadre du PIMACI. Le cadre legal de l'emploi et les conditions de travail des personnes en situation de handicap sont également abordés lors de ces ateliers.

- Modalités pratiques de mise en œuvre - Charlotte BELLEMINNE, SPW, pilote et pilote coordonné, 21 novembre 2022, 10h30-12h00

LIENS ADMINISTRATIFS

- SERVICES ET SOLUTIONS
- POLITIQUE DE MOBILITE
- DSSAC
- VIDEO DE DÉFACIEMENT
- AIRE, A PROJETS ET AUTRES

Contact

Service Mobilité active
Maison communale, rue de la République 10

Personne à mobilité réduite

PLAN INFRASTRUCTURES 2020-2026

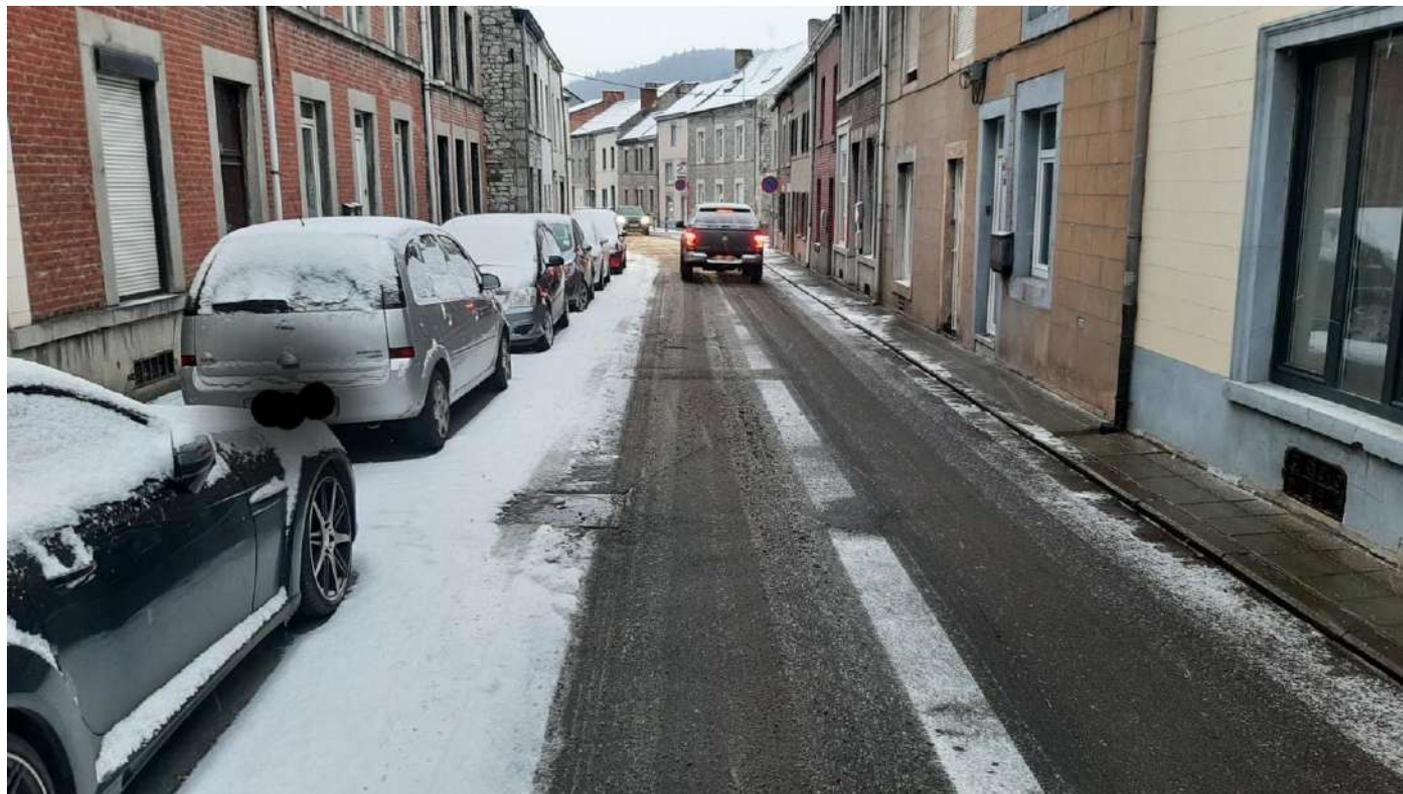
LISTE DES PROJETS PROGRAMMÉS SUR LE RÉSEAU ROUTIER

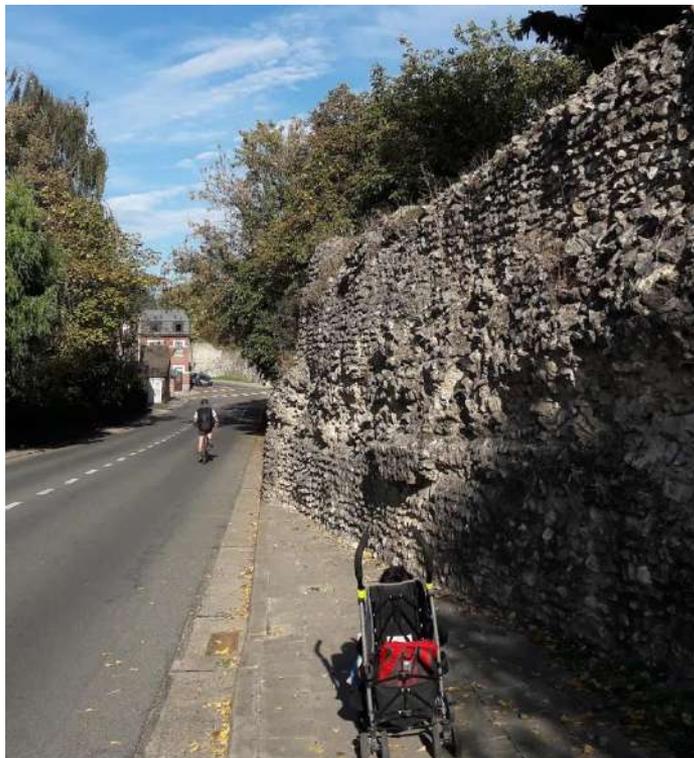
Principe...

S T O P



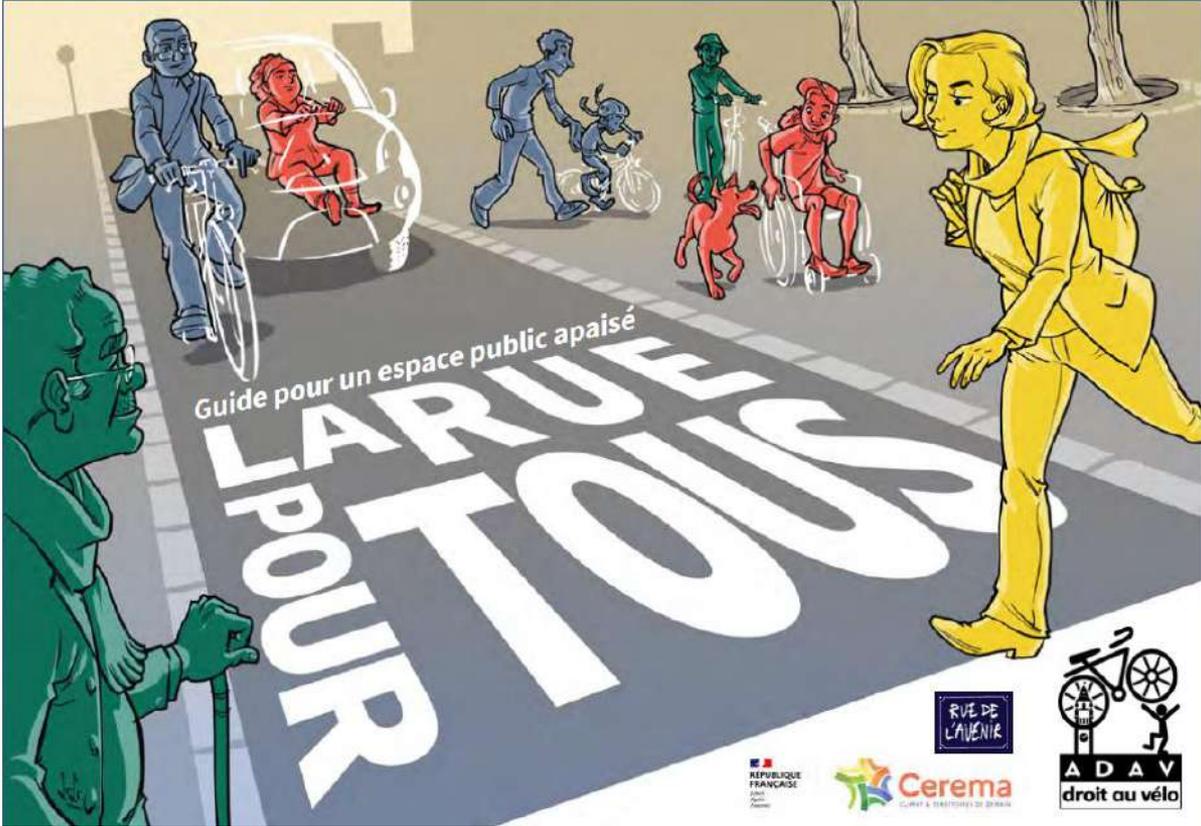






STOP





.... Qui est PIÉTON ?

Un piéton est une **personne**
qui **se déplace à pied**.



Les enfants



Les adolescents



Les adultes



Les personnes âgées



Mais pas que...
Sont aussi considérés comme piétons :



Les cyclistes de moins
de 10 ans



Les joggers



Les livreurs



Les malvoyants et non-voyants



Les personnes avec
un handicap moteur



Les personnes qui
écoutent de la musique



Les parents avec
une poussette



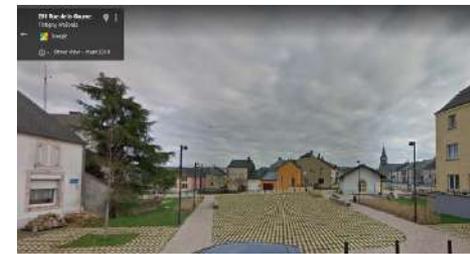
Les personnes qui marchent
avec un vélo à la main



Les skateurs

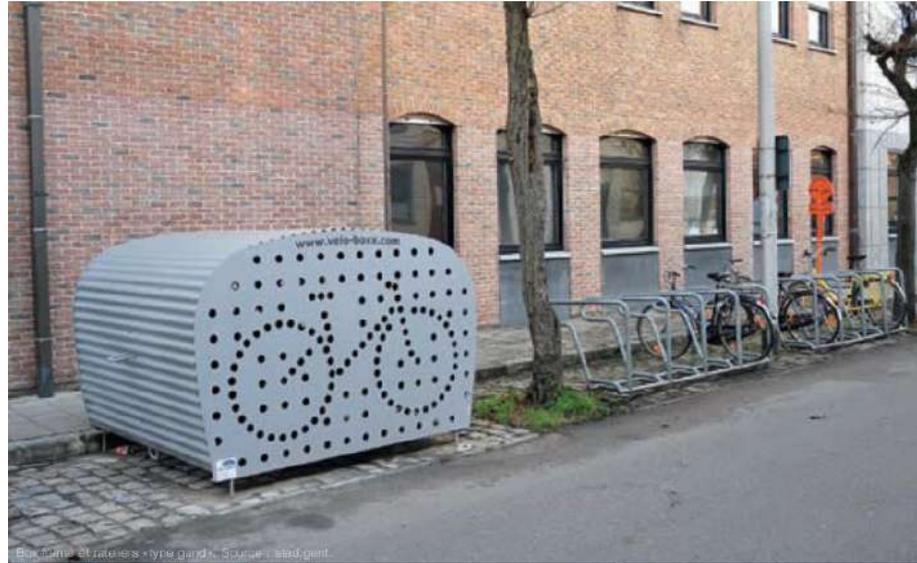
Des rues apaisées

12/09/2023
39



2. Rouler et stationner en sécurité :

- Offrir un stationnement vélo répondant aux différents besoins.



2. Rouler et stationner en sécurité :

- L'Union européenne poursuit la révision de sa directive sur la "performance énergétique des bâtiments".

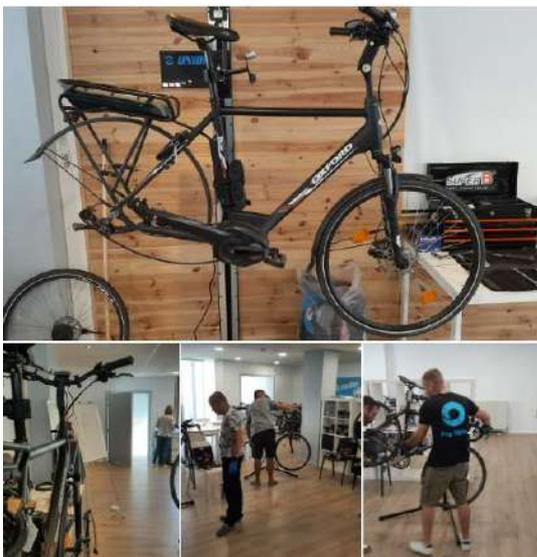
→ <https://ecf.com/news-and-events/news/epbd-eu-member-states-affirm-two-bicycle-parking-spaces-every-new-residential>

3. Offrir des services :

- Avoir une offre suffisante pour la réparation de vélo
- Avoir une offre de vélo à louer, à tester
- Développer la formation et les actions de déplacement à pied
- Développer les projets d'animation de l'espace public
- Avoir des aides à l'achat (vélo, matériel)
- Développer la cyclo-logistique urbaine
- Lutter contre le vol de vélo

3. Offrir des services :

- Avoir une offre suffisante pour la réparation de vélo



3. Offrir des services :

- Avoir une offre de vélo à louer, à tester



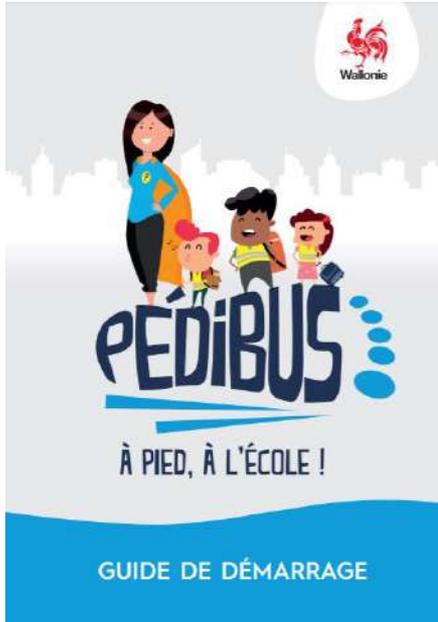
3. Offrir des services:

- Développer les formations de mise en selle et les actions de déplacement à vélo



3. Offrir des services :

- Développer la formation et les actions de déplacement à pied



LE CERCLE VERTUEUX

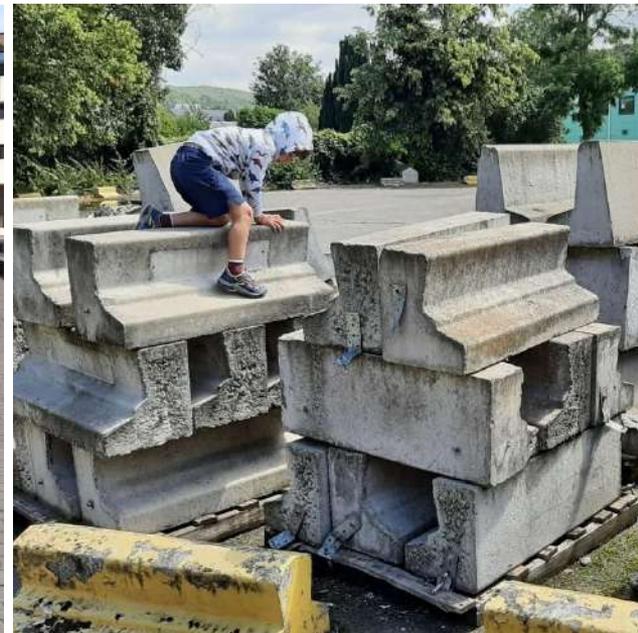
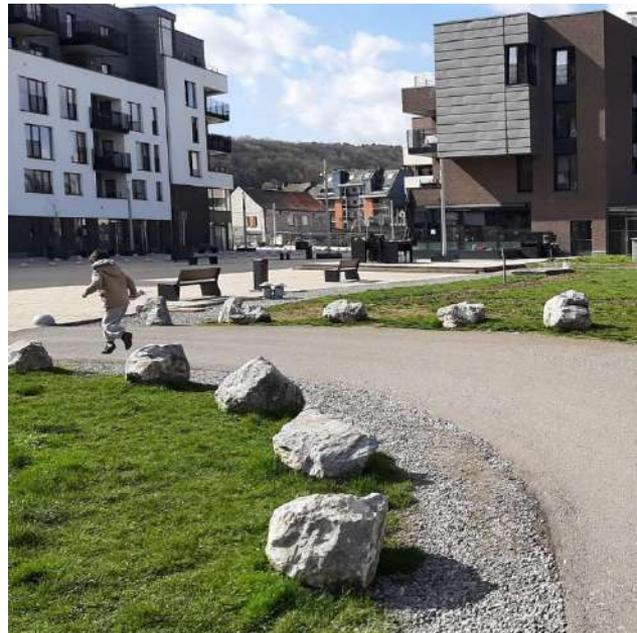


LA SPIRALE INFERNALE



3. Offrir des services :

- Développer les projets d'animation de l'espace public



3. Offrir des services :

- Développer les projets d'animation de l'espace public



Image : Sonia Lavadinho



Image : Publ. Linkedin Ortiz Lopera



3. Offrir des services :

- Avoir des aides à l'achat (vélo, matériel)



**PRIME
VÉLO**

Pour l'achat d'un vélo ou d'un kit
électrique adaptable



**PRIME
VÉLO
EMPLOYEUR**

Pour l'achat de maximum 5 vélos de service



3. Offrir des services :

- Développer la cyclo-logistique urbaine

1000 COLIS LE DÉFI

BELGIAN CYCLE LOGISTICS FEDERATION

Livrer 1000 colis en une semaine !

SEMNAINE EUROPEENNE DELA MOBILITE
16-22 SEPTEMBRE



LA CYCLOLOGISTIQUE AU SPW MI

Actions et perspectives

Pascal Moens
Transport et Intermodalité des Marchandises

Wallonie mobilité SPW



3. Offrir des services:

- Lutter contre le vol de vélo

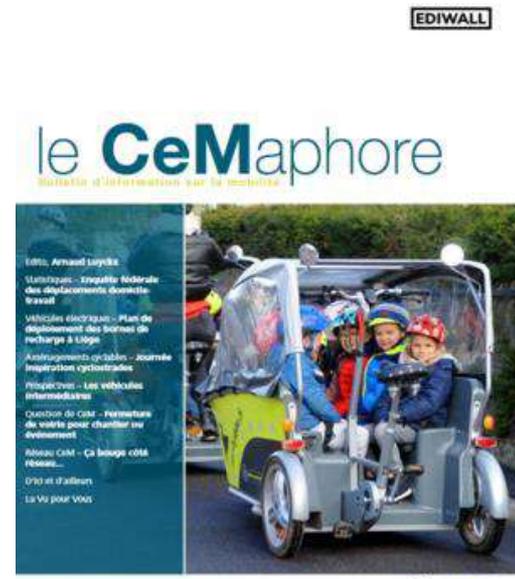
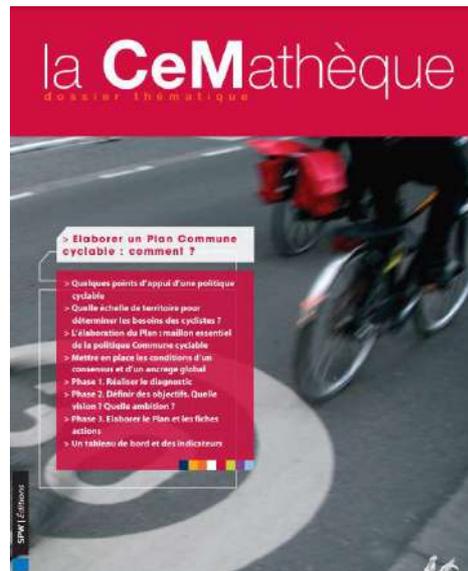


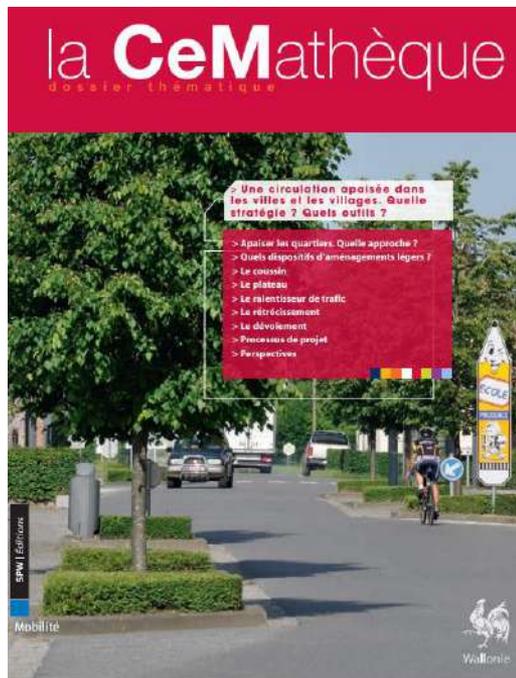
4. Communiquer et sensibiliser :

- Offrir une documentation de référence
- Développer et diffuser des outils d'information et de mobilisation des usagers
- Organiser et participer à des événements promotionnels et de sensibilisation
- Assurer l'existence des points d'informations

4. Communiquer et sensibiliser :

- Offrir une documentation de référence





La CeMathèque_3733 Juin 2016



La CeMathèque_3735 juillet 2014



La CeMathèque_3737 Août 2013

4. Communiquer et sensibiliser :

- Développer et diffuser des outils d'information et de mobilisation des usagers



4. Communiquer et sensibiliser :

- Assurer l'existence des points d'informations



Merci de votre attention

Boris NASDROVSKY

Manager Mobilité Active

SPW-MI - Direction de la Planification de la Mobilité
Boulevard du Nord, 8 - 5000 NAMUR

GSM : +32(0)471 66 86 56

Mail : boris.nasdrovsky@spw.wallonie.be

Benoît DUPRIEZ

Manager des Réseaux Cyclables

SPW-MI - Direction de la Planification de la Mobilité
Boulevard du Nord, 8 - 5000 NAMUR

GSM : +32(0)498 07 65 61

Mail : benoit.dupriez@spw.wallonie.be